



## COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président

DESIGNE Monsieur Alain BOIRET Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Nicolas ANDRE, Mme Aline ANDRIEU, M. Philippe BARAZZUTTI, Mme Elisabeth BARRAULT, M. William BELHOMME, M. Alain BELLAMY, Mme Josette BERENFELD, M. Gérard BESNARD, M. Dominique BLOIS, M. Alain BOIRET, M. Guillaume BONNET, M. Vincent BOUTELEUX, M. Jean-Claude BRETON, Mme Josette BRUN-BESSON, M. Jean-Jacques CHATEL, Mme Maria CHEDEVILLE, Mme Corinne COME, Mme Hélène DENIEAULT, M. Thierry DESEYNE, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, M. Jackie FERRE, Mme Brigitte FRANCHET, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Didier GARNIER, M. Jacky GAULLIER, M. Patrick GEROUDET, M. Christian GIGON, M. Jean-Pierre GORGES, M. Fabrice GOUIN, M. Daniel GUERET, M. Michel GUERIN, Mme Karine HEBERT, Mme Claudine HERVET-JANNIN, M. Jean-Guy LAMBERT, M. Stéphane LANTZ, M. Hervé LE NOUVEL, M. Marc LECOEUR, M. Patrick LEFRANCOIS, M. Jean-François LELARGE, Mme Martine LEMAIRE, Mme Annick LHERMITTE, M. Alain MALET, Mme Annick MARCETTEAU, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, M. Daniel MERCIER, Mme Isabelle MESNARD, Mme Sophie MILON-AUGUSTE, M. Jean-François MORIZEAU, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, Mme Catherine PEREZ, M. Dominique PETILLON, M. Jean-Pierre PICHARD, Mme Mylène PICHARD, Mme Martine PICHON, M. Alain PIERRAT, M. Gilles PINEAU, M. Pierre-Marie POPOT, M. Michel PREVEAUX, Mme Sandra RENDA, Mme Josiane SAISON, Mme Annie SAMZUN, M. Bernard SERVIN, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Dominique SOULET, M. Mickaël TACHAT, M. Michel TEILLEUX, M. Claude THEIL, M. Michel THOMAS, M. Willy TICOT, Mme Sandrine TOROK, M. Max VAN DER STICHELE.

Etaient représentés : Mme Isabelle VINCENT par pouvoir à Mme Maria CHEDEVILLE, Mme Nora BENCHEHIDA par pouvoir à M. Patrick LEFRANCOIS, M. Rémi MARTIAL par pouvoir à Mme Karine HEBERT, M. Noël BILLARD par pouvoir à Mme Josette BERENFELD, Mme Monique BOUDET par pouvoir à M. Alain BELLAMY, M. Michel CHARPENTIER par pouvoir à M. Gilles PINEAU, M. Eric MOULIN par pouvoir à M. Dominique PETILLON, M. Emmanuel LECOMTE par pouvoir à Mme Sandrine TOROK, Mme Martine CABAILH-CIRET par pouvoir à M. Claude THEIL, Mme Maryse LEGRAND par pouvoir à M. Michel THOMAS, Mme Josette FAVEROT par pouvoir à M. Philippe BARAZZUTTI, Mme Lydia JOUANNE par pouvoir à M. Jean-François LELARGE, Mme Martine DEGRAIN par pouvoir à M. Christian GIGON, M. Patrice FEILLU par pouvoir à M. Mickaël TACHAT, M. Serge POUGET par pouvoir à Mme Annick LHERMITTE, Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Estelle COCHARD par pouvoir à M. Jean-Jacques CHATEL, Mme Christine GOIMBAULT par pouvoir à M. Jacky GAULLIER.

Etaient excusés : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, M. Benjamin ROBERT.

Etaient absents : M. Jean-Marc CAVET, Mme Sarah CHARRE, Mme Françoise FERRONNIERE, M. David LEBON, M. Pascal LECLAIR, M. Thierry ROY.

----

**Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 29 novembre a été approuvé à l'unanimité, 6 conseillers communautaires n'ont pas pris part au vote.**

---

## **ADMINISTRATION GENERALE**

1 Installation de l'organe délibérant au 1<sup>er</sup> janvier 2018

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE prend acte**

des conseillers Communautaires qui formeront au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la nouvelle composition de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération

<b>Communes</b>	<b>délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Chartres	Jean-Pierre GORGES Elisabeth FROMONT Franck MASSELUS Karine DORANGE Elisabeth BARRAULT Daniel GUERET Isabelle MESNARD Michel TEILLEUX Dominique DUTARTRE Alain PIERRAT Françoise FERRONNIERE Alain MALET Isabelle VINCENT Guillaume BONNET Maria CHEDEVILLE Jean-Maurice DUVAL Jacqueline ELAMBERT Laurent LHUILLERY Céline DEVENDER Patrick GEROUDET Josette BERENFELD David LEBON Sandra RENDA Noël BILLARD Thibaut BRIERE- SAUNIER	
Lucé	Emmanuel LECOMTE Martine CABAILH-CIRET Claude THEIL Annie SAMZUN Thierry ROY Sandrine TOROK Willy TICOT Stéphane LANTZ Benjamin ROBERT Antoine ANNIBAL	
Mainvilliers	Jean-Jacques CHATEL Michel THOMAS	

	Maryse LEGRAND Patrick LEFRANCOIS Estelle COCHARD Sophie MILON-AUGUSTE	
Luisant	Bertrand MASSOT Catherine PEREZ Vincent BOUTELEUX Alain BOIRET	
Lèves	Rémi MARTIAL Karine HEBERT Nicolas ANDRE	
Maintenon	Michel BELLANGER Francette CHENARD	
Le Coudray	Dominique SOULET Hervé LE NOUVEL	
Champhol	Christian GIGON Martine DEGRAIN	
Saint-Georges Sur Eure	Christine GOIMBAULT	Jacky GAULLIER
Saint-Prest	Jean-Marc CAVET	Sarah CHARRE
Jouy	Christian PAUL- LOUBIERE	Jean SEIGNEURY
Sours	Aline ANDRIEU	Daniel MERCIER
Amilly	Denis-Marc SIROT- FOREAU	Frédéric RODRIGUES- DIAS
Barjouville	Jean-François LELARGE	Lydia JOUANNE
Morancez	Gérard BESNARD	Josette BRUN-BESSON
Dammarie	Annick LHERMITTE	Serge POUGET
Gasville oisème	William BELHOMME	Martine PICHON
Nogent le Phaye	Brigitte FRANCHET	Michel GUERIN
Bailleau l'Evêque	Philippe BARAZZUTTI	Josette FAVEROT
Thivars	Annick MARCETTEAU	Didier JACQUET
Prunay le Gillon	Jackie FERRE	Nicolas VANNEAU
Berchères les Pierres	Jean-Claude BRETON	Alain FREMIN
Mignières	Didier GARNIER	Serge DAGONNEAU
Saint-Aubin des Bois	Jean-Guy LAMBERT	Guy MAURENARD
Coltainville	Philippe GALIOTTO	Marie-Hélène SIMI
Fontenay sur Eure	Michel CHARPENTIER	Odile DECORSE
Francourville	Eric MOULIN	Noëlle RONCE
Ver lès Chartres	Max VAN DER STICHELE	Ludovic LECOIN
Mittainvilliers-Vérigny	Mickael TACHAT Jean-Pierre PICHARD	
Berchères Saint-Germain	Dominique BLOIS	Jean-François MOULARD
Houx	Jean-François PICHERY	Franck BRIAR
Bouglainval	Philippe BAETEMAN	Xavier PETIT
Denonville	Evelyne LAGOUTTE	Isabelle GEVELERS
Chartainvilliers	Alain BOUTIN	Jean-Claude FOUQUET
Clévilliers	Alain BELLAMY	Hervé DUBUS
Boisville la Saint-Père	Bertrand CHIFFLET	Philippe MAISONS
La Bourdinière Saint-Loup	Marc LECOEUR	Patrick DESMOULINS
Gellainville	Michel PREVEAUX	Christophe LEROY
Theuville	Emilie GUILLEMIN Rodolphe PICHARD	
Ollé	Jérôme PAVARD	Jean-Marie DUET
Meslay le Vidame	Serge LEBALC'H	Jean-Christophe LINGET
Roinville Sous Auneau	Gérard LEON	Patrick MARECHAL
Nogent sur Eure	Pascal LECLAIR	Emmanuel ROUFFORT
Houville la Branche	Dominique PETILLON	Jocelyne RAHOULT

Poisvilliers	Monique BOUDET	Thierry PASCAL
Challet	Hélène DENIEAULT	Pascal HOYAU
Dangers	Jean-François MORIZEAU	Philippe TRANCHANT
Cintray	Martine LEMAIRE	Isabelle MARTIN
Umpeau	Jean LAMOTHE	Grégoire LAMPLE
Sandarville	Paul BINEY	Lydia ANFRAY
Corancez	Bernard SERVIN	Alain CHOUPART
Vitray en Beauce	Eric DELAHAYE	Claudine LALLEE
Fresnay le Comte	Gilles PEAN	Alain BABIN
Oinville sous Auneau	Christophe LETHUILLIER	Gérard GENET
Ermenonville la Grande	Fabrice PELLETIER	François PELTIER
Allonnes	Claude GALLET	Martine REAU
Meslay le Grenet	Gilles PINEAU	Gérard BOURGEOT
Santeuil	Sophie BOCK	Florent LEFBVRE
Champseru	Corinne BRILLOT	Damien DELACHAUME
Saint-Léger des Aubées	Maurice CINTRAT	Dominique QUENET
Boncé	Hervé HARDOUIN	Gilles RICHER
Voise	Mylène PICHARD	Pascal PINSAULT
Chauffours	Thierry DESEYNE	Marie-Claude HALLAY
Briconville	Fabrice GOUIN	Philip HUGHES
Fresnay le Gilmert	Pierre-Marie POPOT	Jean-Luc CANN
Moinville la Jeulin	Jean-Jacques RAUX	Julien DARBLAY
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>56</b>

---

## FINANCES ET PROSPECTIVE

2 Débat d'orientation budgétaire DOB 2018

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE prend acte

de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 de Chartres métropole au vu de la présentation d'un document fournissant les éléments nécessaires.

**Le document est à disposition du public au guichet unique, boulevard Chasles à Chartres et au service gestion des assemblées 1 avenue Pichard à Chartres de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

3 Communication des rapports liés aux Orientations Budgétaires

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE prend acte

de la communication :

- Du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable,
- Du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
- Du rapport d'avancement du schéma de mutualisation intercommunale,

en parallèle du Débat d'Orientations budgétaires 2018.

---

4 Affectation du résultat 2016 - modification suite à la répartition des actifs et passifs issus de la SEIPC RSEIPC REGIES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 12 abstentions , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**ACCEPTE** que les soldes issus de la dissolution de la SEIPC RSEIPC et REGIES viennent modifier l'affectation proposée au Budget supplémentaire 2017 ;

**APPROUVE** les modifications des comptes 001, 002 et 1068 afin qu'ils puissent intégrer les données de la dissolution des 3 entités :

002 : 17 984 439,90 € (fonctionnement)

001 : 9 070 677,67 € (investissement)

1068 : 0 (affectation)

**PRECISE** que la décision modificative de décembre 2017 prévoit les corrections.

---

5 Reprise exceptionnelle du résultat de fonctionnement issu de la SEIPC RSEIPC REGIES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 10 abstentions , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** le principe de la reprise exceptionnelle de 12 912 847,56 € à partir du compte 7788 suite à la dissolution de la SEIPC RSEIPC et REGIES ;

**ACCEPTE** qu'une correction du compte 002 (section de fonctionnement) soit effectuée afin que le montant final du compte 002 soit de 5 071 592,34 €.

**PRECISE** que cette correction est intégrée dans la décision modificative de décembre 2017.

---

6 participation à la SAEML CM'IN

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le principe de participation à l'augmentation au capital de la SAEML CM'in par la valorisation de l'apport en nature de 7 101 242,53 € ; le compte 261 est mouvementé en opération d'ordre en contrepartie des 4 comptes retraçant globalement ces biens ;

**ACCEPTE** le versement supplémentaire de 65 294,47 € afin d'obtenir une participation totale de Chartres Métropole de 7 500 000 € (en prenant en compte un précédent versement de 333 463 €).

**PRECISE** que la décision modificative de décembre 2017 prévoit ces mouvements budgétaires (ordre et réel) et la ré-imputation du montant de 333 463 € sur l'imputation définitive.

---

7 Augmentation du capital SEM SYNELVA Collectivités

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 6 abstentions , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** la nouvelle prise de participation à la SEM SYNELVA pour 4 121 000 €.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce versement.

**PRECISE** que les crédits sont prévus dans la décision modificative de décembre 2017 sur l'imputation 261.

---

8 Ajustement à verser à la SEM Synelva Collectivités suite au vote du protocole définitif

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** le principe qu'un ajustement puisse être versé par Chartres Métropole à la SEM Synleva collectivités suite à l'actualisation de certaines valeurs entre le protocole provisoire, le protocole définitif et le traité d'apport partiel d'actifs,

**ACCEPTTE** qu'un versement de 95 862 € soit effectué au titre de cette actualisation ;

**PRECISE** que les crédits ont été prévus sur l'imputation 266 dans le cadre de la décision modificative de décembre 2017.

---

9 Réévaluation de l'attribution de compensation - Eclairage public

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**PREND ACTE** que le rapport de la CLECT du 11 juillet 2017 a été adopté à la majorité qualifiée des communes membres ;

**FIXE** conformément au tableau ci-dessous et les attributions de compensation 2017 des communes concernées ;

**APPROUVE** la régularisation au titre de l'exercice 2016.

---

10 Réévaluation de l'attribution de compensation - Promotion du tourisme et Action sociale d'intérêt communautaire

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 6 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**PREND ACTE** que les rapports de la CLECT du 11 juillet 2017 ont été adoptés à la majorité qualifiée des communes membres

**FIXE** conformément au tableau ci-dessous et à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les attributions de compensation des communes concernées.

---

11 Convention de financement Projet Pole Gare avec la SPL Chartres Aménagement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le principe du reversement à la SPL Chartres Aménagement des subventions perçues dans le cadre du projet pole gare ;

**ACCEPTE** les modalités déterminées dans le cadre de la convention ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et les actes liés ;

**AUTORISE** le reversement de la somme de 1 M€ suite au vote du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir en décembre 2017 ;

**PRECISE** que la décision modificative de décembre 2017 prend en compte ce mouvement.

---

12 Eclairage public - constitution d'une provision pour charge

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels à hauteur de 8 100 000 € sur l'exercice 2017, notamment afin de financer d'importantes nouvelles dépenses les années à venir dans le domaine de l'éclairage public.

---

13 Décision modificative n°3 2017

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 19 abstentions , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** la décision modificative n°3 de l'exercice 2017 telle que présentée.

---

14 Exécution du budget 2018 avant son vote - ouverture des crédits d'investissement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 7 abstentions , 13 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**AUTORISE** pour l'exercice 2018 et dans l'attente du vote du budget primitif l'ouverture de 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget de l'exercice 2017 (hors dette et hors reports). La répartition de l'ouverture de crédits par budget et par chapitre est présentée en annexe.

**AUTORISE** le Président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts aux budgets précédents non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget principal	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 20	2 025 749,00	506 437,25	506 437,25
Chapitre 204	8 846 100,00	2 211 525,00	2 211 525,00
Chapitre 21	4 824 719,92	1 206 179,98	1 206 179,98
Chapitre 23	11 194 624,26	2 798 656,07	2 798 656,07
Chapitre 26	13 780 619,47	3 445 154,87	3 445 154,87
Chapitre 27	9 885 000,00	2 471 250,00	2 471 250,00
Chapitre 45	1 885 100,00	471 275,00	471 275,00
<b>TOTAL</b>	<b>52 441 912,65</b>	<b>13 110 478,17</b>	<b>13 110 478,17</b>

Budget annexe eau potable	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 20	851 000,00	212 750,00	212 750,00
Chapitre 21	267 000,00	66 750,00	66 750,00
Chapitre 23	4 663 863,00	1 165 965,75	1 165 965,75
Chapitre 27	21 637,00	5 409,25	5 409,25
<b>TOTAL</b>	<b>5 803 500,00</b>	<b>1 450 875,00</b>	<b>1 450 875,00</b>

Budget annexe assainissement	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 20	351 300,00	87 825,00	87 825,00
Chapitre 21	326 500,00	81 625,00	81 625,00
Chapitre 23	8 855 300,00	2 213 825,00	2 213 825,00
Chapitre 13	3 700,00	925,00	925,00
Chapitre 27	43 200,00	10 800,00	10 800,00
Chapitre 45	1 432 000,00	358 000,00	358 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 012 000,00</b>	<b>2 753 000,00</b>	<b>2 753 000,00</b>

Budget annexe transports	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 20	431 300,00	107 825,00	107 825,00
Chapitre 21	626 700,00	156 675,00	156 675,00
Chapitre 23	296 200,00	74 050,00	74 050,00
Chapitre 26	8 709 000,00	2 177 250,00	2 177 250,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 063 200,00</b>	<b>2 515 800,00</b>	<b>2 515 800,00</b>

Budget annexe déchets	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 20	35 000,00	8 750,00	8 750,00
Chapitre 21	1 198 500,00	299 625,00	299 625,00
Chapitre 23	1 547 500,00	386 875,00	386 875,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 781 000,00</b>	<b>695 250,00</b>	<b>695 250,00</b>

Budget annexe aéroport	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 21	176 000,00	44 000,00	44 000,00
Chapitre 23	70 000,00	17 500,00	17 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>246 000,00</b>	<b>61 500,00</b>	<b>61 500,00</b>

Budget annexe complexe aquatique et patinoire	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 20	25 000,00	6 250,00	6 250,00
Chapitre 23	668 000,00	167 000,00	167 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>693 000,00</b>	<b>173 250,00</b>	<b>173 250,00</b>

Budget annexe complexe culturel et sportif	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 21	2 000,00	500,00	500,00
Chapitre 23	905 000,00	226 250,00	226 250,00
Chapitre 26	1 200 000,00	300 000,00	300 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 107 000,00</b>	<b>526 750,00</b>	<b>526 750,00</b>



Budget annexe restauration collective	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 23			
Opération nouvelle unité production	*	*	*
<b>TOTAL</b>	-	-	-

\* L'opération votée "nouvelle unité de production" n'est pas concernée par ce régime car elle fait l'objet d'une AP-CP.

## 15 Tarifs généraux 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 8 abstentions , 4 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** les actualisations proposées des différentes prestations communautaires suivantes :

- Communication de documents électoraux et documents administratifs communicables,
- Reproductions diverses,
- Aéroport,
- Déchets,
- Terrains des gens du voyage de Chartres, de Lucé et de Mainvilliers et grands rassemblements,
- Hébergement du centre équestre de Nogent sur Eure.

**PRECISE** que l'état annexé dresse la liste des prestations concernées et que cette tarification 2018 s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 lorsque cela est précisé ;

**PRECISE** que les tarifs bénéficieront à l'ensemble des communes de l'agglomération de Chartres Métropole et qu'il convient dorénavant de prendre en considération les communes listées dans l'arrêté DRCL-BICCL-2017187-005 du 6 juillet 2017 portant extension du périmètre de Chartres Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 16 Tarifs Eau et Assainissement pour 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 10 abstentions , 5 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**AUTORISE** l'actualisation des annexes des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement, des surtaxes, des abonnements, des tarifs des prestations ANC, selon les états annexés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents ;

**PRECISE** que les tarifs des communes listées dans l'arrêté n°DRCL-BICCL-2017187-0005 du 06/07/2017, seront votés durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 ;

**RAPPELLE** que ces tarifs seront communiqués aux deux SEMOP et aux communes membres de l'EPCI pour les grilles qui les concernent.

## 17 Taux TEOM 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le principe d'harmonisation du taux de TEOM sur l'ensemble de territoire élargi de Chartres métropole selon les dispositions de l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2017187-0005 du 6 juillet 2017

portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération de Chartres métropole avec 20 nouvelles communes.

**FIXE** le taux de TEOM pour 2018 à 11,50%.

**PRECISE** que ce taux s'appliquera à l'ensemble des communes de Chartres métropole nouveau périmètre suite à l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2017187-0005 du 6 juillet 2017 portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération de Chartres métropole avec 20 nouvelles communes.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

---

18 CIAS - subvention 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 260 000 € au centre intercommunal d'action sociale de Chartres métropole pour l'exercice 2018.

**DECIDE** d'inscrire ces montants prévisionnels au budget primitif 2018.

---

19 Avance de Trésorerie SPL Chartres Aménagement pour 2018 dans le cadre du Pole Gare

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 12 abstentions , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** le dispositif d'avance de Trésorerie à la SPL Chartres Aménagement dans le cadre de l'opération pôle gare pour un montant de 10 M€ maximum et pour l'année 2018 ; l'avance accordée devra être remboursée au 30/12/2018 ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et les actes liés ;

**PRECISE** que le comptable public a été consulté sur cette disposition pour 2018.

---

20 Garantie d'emprunt Chartres métropole Habitat Acquisition de 13 logements Le Parc des Lumières II à Chartres

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 10 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**ACCORDE** sa garantie, à 100 %, pour le prêt n°70747 souscrit par Chartres métropole Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et destiné à l'acquisition de 13 logements situés au Parc des Lumières II- Rue d'Allonnes à Chartres.

**APPROUVE** les caractéristiques financières, les charges et les conditions du contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

**ACCORDE** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Chartres métropole Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

**S'ENGAGE**, dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à Chartres métropole Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

---

21 Avenant n°5 au contrat de Délégation du service public pour l'exploitation du complexe Aquatique et Patinoire

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 6 abstentions , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** les dispositions prévues dans l'avenant n°5 présenté par la Société Vert Marine et les nouveaux tarifs pour l'année 2018 (correspondant à la nouvelle annexe 4 de la DSP) ;

**PRECISE** que les tarifs « Chartres Métropole » bénéficient aux communes de l'agglomération au 01/01/2018 dont les communes listées dans l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2017187-0005.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant n°5 et les actes liés.

---

22 Convention avec la Commune de Dammarie

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** le dispositif de subventionnement exceptionnel à la commune de Dammarie permettant de favoriser l'intégration de la commune de Boncé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**ACCEPTTE** le versement d'une prestation de 29 000 € à la commune de Dammarie en 2017 et pour la saison scolaire 2017/2018 ; l'imputation 611 prévoit les crédits nécessaires à ce paiement ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et les actes liés.

---

23 Convention portant mise en œuvre de services communs entre la ville de Chartres et Chartres Métropole - Avenant 2

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 6 abstentions , 5 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention portant mise en œuvre de services communs entre la ville de Chartres et Chartres métropole.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

---

## ADMINISTRATION GENERALE

24 Compétence archéologie préventive et fouilles programmées par Chartres métropole

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote**

**AUTORISE** la prise de compétence, par Chartres métropole, en matière d'archéologie préventive et de fouilles programmées.

---

25 Groupement d'intérêt Public (GIP) "Chartres Métropole Restauration" - Désignation d'un représentant

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 11 abstentions , 7 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** la désignation de Jean-Pierre GORGES, Président de Chartres métropole, comme représentant de Chartres Métropole au sein de l'Assemblée Générale du GIP Chartres Métropole Restauration.

---

26 Commission Consultative des Services Publics Locaux - Rapport d'activités 2017

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE prend acte**

du rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie pour l'année 2017 les :

Vendredi 10 mars 2017

<b>Objet</b>	<b>Conclusion de la Commission</b>
Exploitation du service public d'assainissement – Délégation de service public confié à une société d'économie mixte à opération unique	Avis favorable

Vendredi 20 Octobre 2017 – Rapports d'activités des délégataires

<b>Objet</b>	<b>Conclusion de la Commission</b>
Accueils de loisirs – PEP	Prend acte du rapport
Complexe aquatique l'Odyssée – Vert Marine	Prend acte du rapport
Transport urbain – Chartres métropole transport	Prend acte du rapport
Orisane – Novergie	Prend acte du rapport
Eau potable – Véolia – Sogéa – CMEau	Prend acte du rapport
Contrat pour la production de chaleur et d'électricité et distribution de chaleur – CURDEM – CMÉnergies	Prend acte du rapport
Concession de distribution publique de gaz – GRDF	Prend acte du rapport
Concession de distribution publique d'électricité – ENEDIS	Prend acte du rapport
Rapport sur la qualité des services Eau et Assainissement	Prend acte du rapport
Rapport sur la qualité Prévention et gestion des déchets	Prend acte du rapport

---

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE**

27 Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant à la convention TEPCV visant à intégrer de nouvelles actions au projet de transition énergétique du territoire et à attribuer à la collectivité un appui financier complémentaire d'un montant de 500 000 €.

28 Avenant de transfert gestion des bornes de recharge de vehicules electriques

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 4 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant de transfert entre Energies Eure et Loir 28 et Chartres Métropole relatif à la gestion des bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la ville de Chartres

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'avenant et tout document y afférent.

\_\_\_\_\_

## **AFFAIRES SOCIALES, HABITAT, ENFANCE JEUNESSE, GRANDS EQUIPEMENTS**

29 Convention de participation financière de la Caisse des Dépôts au titre du BHNS pour le renouvellement urbain des Clos

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 4 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** la convention de cofinancement de missions d'ingénierie avec la Caisse des Dépôts et Consignations concernant les études de maîtrise d'œuvre du bus à haut niveau de service (BHNS)

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

\_\_\_\_\_

30 Mise en place de la conférence intercommunale du logement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote**

**DECIDE** de créer la conférence intercommunale du logement (CIL) de Chartres métropole

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter Madame la Préfète pour l'établissement d'un arrêté conjoint portant composition de la CIL de Chartres métropole selon les éléments indiqués en annexe.

\_\_\_\_\_

- 31 Association Mission locale de l'arrondissement de Chartres- Adhésion et désignation des représentants

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de participer à la création de l'association dénommée « Association Mission Locale de l'Arrondissement de Chartres »,

**DECIDE** d'adhérer à cette association,

**DECIDE** de procéder au vote à mains levées à l'élection des 5 représentants titulaires pour siéger à l'assemblée générale de l'Association Mission Locale de l'Arrondissement de Chartres.

**ACTE** les candidatures de M. Jean-Pierre GORGES ; M. Dominique BLOIS ; M. Mickaël TACHAT ; Guillaume BONNET ; M. Patrick LE FRANCOIS

**PROCEDE** à l'élection des 5 représentants pour siéger à l'assemblée générale de l'Association Mission Locale de l'Arrondissement de Chartres.

Nombre de votants : 94

Suffrages exprimés : 94

**DECLARE** élus M. Jean-Pierre GORGES ; M. Dominique BLOIS ; M. Mickaël TACHAT ; Guillaume BONNET ; M. Patrick LE FRANCOIS, chacun ayant obtenu 94 voix, pour siéger à l'assemblée générale de l'Association Mission Locale de l'Arrondissement de Chartres.

- 
- 32 Bilan à mi-parcours du Contrat de ville de l'agglomération chartraine 2015-2020

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le bilan à mi-parcours du Contrat de ville de l'agglomération chartraine 2015-2020.

- 
- 33 Convention-cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention-cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de proximité de l'agglomération chartraine.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

---

**SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX**

- 34 Contrat de délégation de service public d'eau, avenant n°3 relatif à l'extension du territoire de Chartres métropole

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant n°3 du contrat de délégation du service public d'eau relatif à l'extension du périmètre de Chartres métropole

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le dit avenant et tous les documents y afférents

\_\_\_\_\_

35 Contrat de délégation de service public d'assainissement, avenant n°1 relatif à l'extension du territoire de Chartres métropole

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant n°1 du contrat de délégation du service public d'assainissement relatif à l'extension du périmètre de Chartres métropole

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le dit avenant et tous les documents y afférents

\_\_\_\_\_

36 Convention SNCF abonnement scolaire - Avenant n°3

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention avec la SNCF pour la création d'un abonnement scolaire réglementé sur le territoire de Chartres métropole,

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

Le Président,  
**Jean Pierre GORGES**